



ORGANISATION PANAMERICAINE DE LA SANTE
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE



50^e CONSEIL DIRECTEUR
62^e SESSION DU COMITE REGIONAL

Washington, D.C., É-U, 27 Septembre-1er Octobre 2010

CD50.R4 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

CD50.R4

**TRAITEMENT DU DIRECTEUR DU BUREAU SANITAIRE
PANAMERICAIN ET AMENDEMENTS AU STATUT DU PERSONNEL**

LE 50^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le document CD50/23 ;

Considérant la révision du barème des traitements de base minima pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur du Bureau sanitaire panaméricain, à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Tenant compte de la décision du Comité exécutif à sa 146^e session d'ajuster les traitements du Directeur adjoint et du Sous-directeur du Bureau sanitaire panaméricain (résolution CE146.R13),

DÉCIDE :

1. De fixer le traitement annuel du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain, à compter du 1^{er} janvier 2010, à US\$ 201 351 avant imposition, soit un traitement net modifié de \$143 878 (avec personnes à charge) ou de \$129 483 (sans personnes à charge).
2. D'approuver l'amendement à l'article 4.3 du Statut du personnel, qui clarifie que les principes de diversité et d'inclusion doivent être pris en compte dans le recrutement du personnel.

(Cinquième réunion plénière, le 29 septembre 2010)